

Le Stade

La Tour

Le Centre sportif

l.'Esplanade Financière Sun Life

COPIE PAR COURRIEL: PAR COURRIER RECOMMANDE

Montréal, le 6 février 2017



OBJET:

Votre demande d'accès à l'information du 13 janvier 2017

N/Dossier No : DAI 323

La prèsente a pour but de répondre à votre demande du 13 janvier dernier adressée à notre organisme en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1) (ci-après appelée la « Loi ») et ayant pour objet l'accès et l'obtention des documents suivants :

« Étant donné que vous avez des informations qui me concement et selon la loi sur l'accès à l'information, veuillez s'il vous plaît me faire parvenir une copie des documents concemant ces évaluations.»

Après analyse, nous acceptons partiellement de vous communiquer les documents demandés et invoquons les articles 54 et 83 de la Loi au soutien de notre réponse. Cet article prévoit ce qui suit :

- **54.** Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.
- 83. Toute personne a le droit d'être informée de l'existence, dans un fichier de renseignements personnels, d'un renseignement personnel la concernant.

Elle a le droit de recevoir communication de tout renseignement personnel la concernant.

Toutefois, un mineur de moins de 14 ans n'a pas le droit d'être informé de l'existence ni de recevoir communication d'un renseignement personnel de nature médicale ou sociale le concernant, contenu dans le dossier constitué par l'établissement de santé ou de services sociaux visé au deuxième alinéa de l'article 7.

Conformément à l'article 135 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet et l'extrait pertinent de la Loi.

Veuillez agréer, mos salutations distinguées.

Me Denis Privé

Secrétaire général et Vice-président des Affaires juridiques et corporatives Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels

p. j.



VÉRIFICATIONS D'ANTÉCÉDENTS

Demandeur:

Been Olympian

Date:

2017-01-09

Entreprise : Candidat(e) :

Parc Olympique

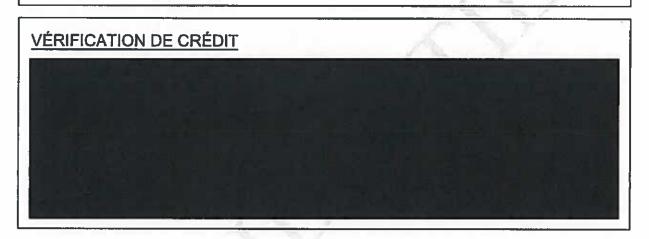
Numéro de dossier :

P201612075

Date de naissance :

PLUMITIF CRIMINEL, PÉNAL ET STATUTAIRE

Nos vérifications aux plumitifs criminel, pénal et statutaire du Réseau Justice du Québec n'indiquent aucune inscription au nom de cette personne.





RÉFÉRENCE (EMPLOI)

nous fournit les informations consignées à la grille ci-bas.

Nom du candidat :		Poste occupé	: Adjointe d	e chantier					
Période :	Elle a été à l'emploi 1 an et a quit	lé en 2014							
Type d'emploi :	Temps partiel	\$.	Contractuel: X						
Raison du départ :	Démission :	Mise à pled :	Autre : Mandat terminé pendant un arrêt de travail.						
	GRILLE	D'ÉVALUATION			20, 2		i		
Critères d'évaluation		Insatisfaisant	Faible	Bon	Très bon	Excellent	N/A		
Qualité et quantité du travai	il effectué			Х	120-	1			
Fail preuve d'autonomie				X	4 5				
Aple à travailler sous press	ion, gestion du stress			. 8	Merch		Х		
Maîtrise de sol			-d	S. X	200				
Capacilé d'adaptation et d'apprentissage			.≝. X	3.62					
Capacité à gérer les urgences			74.	10			Х		
Bon jugement et analyse			-10	Х	28				
Ouverture d'esprit		-	195,4	X	100				
Dynamisme		yes 3		X	a				
Facilité de communication orale et écrite		2 %	74				Х		
Capacité à s'intégrer à une équipe		N LATE	X						
Habileté à travailler en équipe, bonne coopération		*73	Х						
Respect des autres: coéquipiers, clients, supérieurs		- 10 Table 1		X					
Sens des responsabilités		L Common		Х					
Capacité à prendre des décisions / des initiatives		3					Х		
Organisation et sulvi (rapports etc)		11		Х	-				
Disponibilité / Ponctualité / Assiduité				Х					
Minutie / Souci du détail				×					
Capacité à travailler dans u	n environnement encadré			X			,		
Orienté vers le client (service à la clientèle)					=		Х		
Habilité à utiliser un systèm	e informatique			Х					
Bilinguisme							Х		
Respect des normes de la s	anté et sécurité au travail			Х					
La personne a-t-elle subi de	es arrêta de traveil pour maladie ou blessui	re?	Qui ; X		Non:				
Sł Ouł, décrivez S.V.P. :	Elle ε quitté pour aπêt de travail, e terminé entre-lemps. Pas de détai		Quelle fut la d'arrêt?	3 périoda					
Points à améliorer / à dével	opper:								
Elle svait de la difficulté ave	c son attitude envers certains collègues.								
Réembaucheriez-vous cette	personne?		Oul: X		Non:				
SI NON, raisons S.V.P.:									
	oien son travail, mais éprouvait quelques d nc assez difficile pour elle. Ce point avait é					na roulotta el	dans un		
Nom de la référence :			Compagnie						



Nom de la référence :

Nom du candidat :		Poste occupé :	Support à	l'administra	ation				
Période :	Ça remonte à plus de 10 an	s environ pour un rempla	cement d'u	n an enviro	in :				
Type d'emploi :	Temps plain: X Temps partiel: Contractual:								
Ralson du départ :	Démission :	Mise à pled :		Autre : Fin	du contrat				
	GR	ILLE D'ÉVALUATION			1	7832			
Critères d'évaluation		Insalisfaisant	Faible	Bon	Très bon	Excellent	N/A		
Qualité et quantité du trava	ii effectué			X	7024	Bi			
Falt preuve d'autonomie			Х	18	120	1			
Aple à travailler sous press	ion, gestion du stress			7770	X				
Maîtrisa de soi			- 58	X	100				
Capacité d'adaptation et d'a	apprentissage		- 5	S. X	7				
Capacité à gérer les urgences		_	4.7	704	- Х	_			
Bon jugement et analyse			76.	Х					
Ouverture d'esprit		7574	1	X					
Dynamisme		- Section		X					
Facilité de communication orale et écrite		(P23)		X					
Capacité à s'intégrer à une équipe		- S.	N. Comment	X					
Habileté à travailler en équipe, bonne coopération		P. School		X					
Respect des autres: coéquiplers, clients, supérieurs		702 17			X				
Sens des responsabilités		700		X					
Capacité à prendre des déc				Х					
Organisation at suivi (rapports atc)		E =	Х						
Disponibilité / Ponctualité / Assidulté		1 1			X				
Minutie / Souci du détail				Х					
Capacité à travailler dans u				X					
Orienté vers le client (servi	55 10 10 10 10			X	_				
Habilité à utiliser un systèm	e informatique						X		
Bilinguisme							X		
Respect des normes de la :					X				
La personne a-t-elle subi de	es arrêts de travail pour maladie ou b		Oul :		Non: X				
SI Oul, décrivez S.V.P. :			Quelle fut la période d'amêt?						
Points à améliorer / à dévei	lopper:	0000							
Réembaucheriez-vous cette personne? SI NON, raisons S.V.P.: Je réembaucherais cette personne mais dans u			Dul: X	1.7	Non:				
SI NON, raisons S.V.P.:	Je reembaucherais cette pe ersonne qui a besoin de beaucoup d		te tres anci	eor8.					

Compagnie



RÉFÉRENCE (EMPLOI)

Nom du candidat : Poste occupé : Secrétaire de direction									
Période :	De septembre 2012 jusqu'à une partie de 2013								
Type d'emploi :	Temps plein: X	Temps partiel:		Contractuel:					
Raison du départ :	Démission : Mise à pied :			Autre : Restructuration et attribution du poste à une autre personne plus qualifiée					
	GR	ILLE D'ÉVALUATION		1	NEZ	24			
Critères d'évaluation		Insatisfalsant	Faible	Bon	Très bon	Excellent	N/A		
Qualité el quantité du trava	il effectué			Pa x	¥				
Fait preuve d'autonomie			243	Х	100				
Aple à travailler sous pression, gestion du stress			Х	25-	1.2				
Maîtrise de soi			4.7	X.					
Capacité d'adaptation et d'apprentissage		33	No.	X					
Capacité à gérer les urgences		1 1 2 2 2		х					
Bon jugement et analyse		P. 100 P. 100		X					
Ouverture d'esprit		Letter 100 to		Х					
Dynamisme		-31 -12	3	X		,			
Facilité de communication orale et écrite		10 X 10 11	_61	Х					
Capacilé à s'inlégrer à une équipe		52/L		Х					
Habileté à travailler en équipe, bonne coopération		1780000		Х					
Respect des autres coéquipiers, clients, supérieurs				Х					
Sens des responsabilités		117			Х	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			
Capacité à prendre des déc	cisions / des initiatives			×					
Organisation et suivi (rapports etc)				×	=				
Disponibilité / Ponctualité /	Assiduité	41.		Х	_	,			
Minutie / Souci du détail				Х					
Capacité à travailler dans un environnement encadré				Х					
Orienté vers la client (servic	ce à la clientèle)	=,					Х		
Habilité à utiliser un systèm	e informatique		X						
Bilinguisme		X							
Respect des normes de la s	santé et sécurité au travail						X		
s personne a-t-elle subi de	es arrêts de travail pour malad e ou b	lessure? (Dui: X	· - · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Non:				
Si Oul, décrivez S.V.P. : Points à améliorer / à dével	Un arrêt pour fracture à un b mais je ne me rappelle pas ; opper :		Duelle fut la Samět?	a p å riode					
The state of the s	es comme secrétaire, mais ce n'est p	as une adjointe administr	ative						
Réembaucheriez-vous cette			Oul :		Non: X				
Si NON, raisons S.V.P.:	N'a pas ce qu'il faut pour un								
	ines compétences pour des têches d			aire d'une :	personne qui	a un poste él	evé.		
Nom de la référence :			Compagnie						

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'Information est la suivante :

QUÉBEC

MONTRÉAL

Édifice Lomer-Gouin 575 rue Saint-Amable Bureau 1.10 Québec (Québec) G1R 2G4 Bureau 18.200 500, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H2Z 1w7

Tél: (418) 528-7741 Téléc: (418) 529-3102 Tél: (514) 873-4196 Téléc: (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délal accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui sulvent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006 Mise à jour le 20 septembre 2006